103e année. — N° 208. Le Numéro : 0,50 F Lundi 6 et Mardi 7 Septembre 1971.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	Trois mois.	Six mois.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.	Un an.
Métropole et Outre-mer	18 F	35 F	65 F	40 F	9 F	22 F	16 F	30 F	30 F	8 F
Etranger	27 F	53 F	100 F	55 F	12 F	40 F	24 F	40 F	40 F	12 F

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : 306 - 51 - 00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

AVIS AUX ABONNES

Avec le présent numéro du *Journal officiel* est expédié aux abonnés, sous pli séparé, le huitième cahier de la Convention postale universelle, qui comporte neuf fascicules dont la diffusion s'effectue dans l'ordre inverse de leur numérotation, suivant les modalités précisées au *Journal officiel* du 5 septembre 1971.

SOMMAIRE

★ Les textes qui sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux de format in-8° carré.

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêtés portant réintégration, classement et affectation (administrateurs civils) (p. 8899).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant promotions et nominations (magistrature) (p. 8899).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 71-718 du 25 août 1971 portant publication de l'accord en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des transports aériens et maritimes entre la France et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (p. 8899).

Décret n° 71-719 du 25 août 1971 portant publication de l'accord entre les Gouvernements de la République française et du Royaume du Maroc portant constitution de la commission intergouvernementale permanente (p. 8900).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets portant nominations, détachement, cessation de fonctions et admissions à la retraite :

Administration préfectorale (p. 8901).

Personnels de la ville de Paris (p. 8901).

Tribunaux administratifs (p. 8901).

Arrêtés du 30 août 1971 relatifs au budget de la fondation Singer-Polignac (p. 8901).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Décret du 31 août 1971 soumettant la Société de financement hôtelier et touristique Hôtel France international au contrôle économique et financier de l'Etat (p. 8901).

Arrêté du 19 août 1971 autorisant la vente amiable d'un terrain sis à Marseille (Bouches-du-Rhône) (p. 8901).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 71-720 du 1er septembre 1971 relatif aux conditions de nomination des femmes de service des écoles maternelles (p. 8901).

Liste d'admission à l'école nationale des chartes à la suite du concours de 1971 (p. 8902).

Liste des élèves ayant obtenu en 1971 le diplôme d'ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Metz (p. 8902).

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret n° 71-721 du 31 août 1971 modifiant le régime administratif de la Comédie-Française (p. 8902).

Décret n° 71-722 du 31 août 1971 relatif au Théâtre national de l'Odéon (p. 8903).

Décret portant nomination du directeur du Théâtre national de l'Odéon (p. 8903).